



HAL
open science

Bibliothèque nationale et bibliothèque de France : projets et réalités des grandes bibliothèques

Emmanuel Le Roy Ladurie

► To cite this version:

Emmanuel Le Roy Ladurie. Bibliothèque nationale et bibliothèque de France : projets et réalités des grandes bibliothèques. Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, 1991, 135 (1), pp.181-188. 10.3406/crai.1991.14957 . hal-04348855

HAL Id: hal-04348855

<https://bnf.hal.science/hal-04348855v1>

Submitted on 19 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Bibliothèque nationale et bibliothèque de France : projets et réalités
des grandes bibliothèques
Monsieur Emmanuel Leroy-Ladurie

Citer ce document / Cite this document :

Leroy-Ladurie Emmanuel. Bibliothèque nationale et bibliothèque de France : projets et réalités des grandes bibliothèques. In: Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 135^e année, N. 1, 1991. pp. 181-188;

doi : <https://doi.org/10.3406/crai.1991.14957>

https://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1991_num_135_1_14957

Fichier pdf généré le 21/05/2018

COMMUNICATION

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET BIBLIOTHÈQUE DE FRANCE :
PROJETS ET RÉALITÉS DES GRANDES BIBLIOTHÈQUES,
PAR M. EMMANUEL LE ROY LADURIE

Seule la partie immédiatement visible des grands travaux présidentiels focalise l'attention. Le considérable effort budgétaire qui leur est lié donne pourtant lieu à l'octroi de subventions pour des opérations longtemps réclamées aux pouvoirs publics, mais qui se voient soudain érigées en priorités incontournables, dans la perspective même de tel ou tel grand projet.

Tel est le cas du projet de bibliothèque de France. Le déménagement (à ce propos) des collections de la Bibliothèque nationale s'accompagnera du récolement de celles-ci, de la conversion rétrospective du catalogue, et d'un programme ambitieux de microfilmage.

Près de 100 millions de francs seront consacrés, dès 1991, sur l'enveloppe budgétaire prévue pour la bibliothèque de France, à ces grands chantiers « BN-Richelieu ».

A plus longue échéance, le transfert des collections permettra de consacrer les espaces, qui seront ainsi dégagés, à la constitution d'une bibliothèque d'Histoire de l'Art et de la création littéraire.

Verra-t-on à cette date davantage de chercheurs étrangers travailler dans les bibliothèques françaises ? Les chercheurs français pourront-ils se passer plus souvent du recours aux bibliothèques anglo-saxonnes ? Ce sera l'une des façons de mesurer l'effet produit : la recherche donne vie, certes, aux bibliothèques, mais celles-ci permettent à la recherche sinon d'exister, « en soi » ; à tout le moins de fonctionner correctement.

Les grands chantiers de la Bibliothèque nationale d'ici à 1995

La bibliothèque de France sera inaugurée en 1995. Ce calendrier serré comporte, pour la Bibliothèque nationale, d'indéniables avantages. Il accélère en effet la mise ou remise en état des collections pour lesquelles jusqu'alors les crédits n'étaient dégagés qu'avec parcimonie.

Le récolement

Le récolement consiste à contrôler l'existence, la permanence ou la survivance (parmi les magasins des départements respectifs consacrés aux livres imprimés et aux périodiques, tant à Paris qu'à Versailles) de tous les documents répertoriés aux carnets de cotation, ces carnets dans lesquels, au moment de l'attribution de la cote, lesdits documents furent enregistrés. Il s'agira d'examiner ainsi, de façon scrupuleuse, 120 km linéaires de livres, périodiques et « contenants » de toute espèce (boîtes, etc.) regroupant brochures, affiches imprimées et tracts, conservés par le département des Livres imprimés ; ainsi que 52 km linéaires, environ, de journaux et revues conservés par le département des Périodiques.

Le récolement s'accompagnera du « suivi informatisé de la communication », c'est-à-dire, en termes plus simples, d'une informatisation de la circulation des ouvrages telle qu'elle s'opère entre magasins, salles de lecture... et lecteurs.

Une connaissance fine du taux d'utilisation des différentes classes d'ouvrages ainsi que des causes et délais d'indisponibilité desdits livres permettra d'améliorer le service offert par la Bibliothèque nationale. Les informations recueillies constitueront de plus des éléments précieux pour définir le corpus des documents à « numériser ». On s'efforcera, en d'autres termes, comme il est normal, de transférer (en des dates nettement plus tardives néanmoins) à une lisibilité électronique sur écran les ouvrages les plus demandés et/ou les plus endommagés. Les opérations de récolement et de « suivi », en principe, se prolongeront, comme prélude au déménagement de l'automne suivant, jusqu'au 28 février 1994 ; l'on s'efforcera, dans un tel contexte, d'éviter de perturber, autant que faire se pourra, la communication. A cette date, on disposera d'un inventaire précis des collections, ainsi que des ouvrages manquants.

La conversion rétrospective

La Bibliothèque nationale offre aujourd'hui, avec sa base BN-Opale, un accès informatisé aux notices de toutes les publications de son catalogue depuis 1970, soit, pour le moment, 1 360 000 fiches ou notices informatisées. De façon inexacte, des journalistes, par ailleurs bien intentionnés, mais qui, sur ce point, reprennent, sans les vérifier, les informations antérieurement parues dans la presse, ont tendance à présenter comme un signe d'arriération technologique de la Bibliothèque nationale le fait pour celle-ci de n'avoir informatisé son catalogue « que » depuis 1970, et seulement à hauteur d'un million de notices. En fait, il faut dissiper, sur ce point, l'ignorance,

et rétablir les faits dans leur exactitude : « le million de notices informatisées depuis 1970 » constitue, dans la réalité, une remarquable performance technologique ; elle met la Bibliothèque nationale pratiquement à la hauteur (et, pour certaines d'entre elles, au-dessus) des grandes bibliothèques du monde, à l'exception de la British Library : celle-ci, en effet, en vue de son déménagement, a déjà effectué sa totale conversion rétrospective. Notons, par contre, que les documents BN entrés avant cette date ne sont pour l'instant accessibles qu'à travers plus d'une quarantaine de catalogues manuels, qui regroupent près de 7 millions de notices ; parmi eux, il convient, bien sûr, de signaler nos grands catalogues imprimés (près de 300 volumes à eux tous, en deux séries majeures, notamment quant à la production littéraire française et internationale depuis les origines).

L'automatisation de l'ensemble du catalogue de la Bibliothèque nationale (sept millions de notices au total) a été décidée dans la perspective de l'ouverture de la bibliothèque de France en 1995 ; la bibliothèque de France a été en effet conçue comme le noyau d'un réseau pour l'ensemble de nos bibliothèques. Les six millions de notices de la Bibliothèque nationale constitueront la base d'un catalogue collectif national, fondé sur une vingtaine de grandes bibliothèques françaises, et destiné à répertorier comme à localiser nos ressources documentaires ; elles seront utilisables (tout comme déjà le catalogue BN-Opale) par les bibliothèques soucieuses de gagner du temps pour leur opérations de catalogage ; elles faciliteront l'accès (à distance ou sur place) des lecteurs aux collections.

Cette opération de conversion rétrospective à partir de données conservées sur support papier et en direction de données accessibles informatiquement permettra la réalisation d'un « produit » qui s'intégrera ultérieurement au système informatique de la bibliothèque de France.

Conservation, préservation, reproduction

Dès 1980, était mis en place un plan de sauvegarde destiné à enrayer la dégradation des collections, s'agissant en particulier des livres édités après 1850 sur des papiers à « tendance » acide.

De cette première politique, qui n'était encore, si l'on veut, que de routine, on allait passer « à l'échelle supérieure », avec l'achat de 10 caméras permettant de produire des microfiches (pour les livres de moins de 500 pages) et des microfilms. Cet effort croissant, étalé sur dix ans, s'est traduit par la reproduction (en microformes) de 15 à 20 000 titres par an ; de 40 à 50 millions d'images, pour les périodiques, sur les 10 années.

Mais tout cela, désormais, change radicalement grâce à la manne budgétaire consentie par les pouvoirs publics ; dans le cadre du projet

de bibliothèque de France, des caméras supplémentaires ont pu être achetées ; il sera fait appel, d'autre part, au secteur privé, par le biais de la sous-traitance. En 1995, on aura reproduit, dans ces conditions, au total, environ 300 000 ouvrages, ainsi que 75 à 80 millions d'images.

Les acquisitions

Faute de moyens suffisants, la Bibliothèque nationale (malgré le dépôt légal, les achats, les dons et les legs) souffre (ou souffrait) de lacunes : certains champs de la connaissance, notamment dans la production étrangère, y sont mal représentés (sciences exactes, droit, sciences économiques) ; et même parmi nos domaines d'excellence (Histoire, Lettres), des ouvrages manquent.

La bibliothèque de France entend développer les premiers, parmi ces « territoires ». Pour les seconds, la Bibliothèque nationale a reçu une dotation importante qui lui permet, dès 1991-1992, de compléter ses collections, qu'il s'agisse d'usuels, ou de livres, ou de périodiques, tant dans les départements d'Humanités (philosophie, histoire, littérature, art) que de sciences sociales.

Ce sont donc des collections restaurées, inventoriées, complétées, cataloguées informatiquement, bref nettoyées, qui, à partir de septembre 1994, quitteront la rue de Richelieu pour rejoindre le site de Tolbiac.

Dans le quadrilatère Richelieu, demeureront les départements spécialisés qui, rejoints par d'autres bibliothèques, constitueront une prestigieuse bibliothèque d'Art.

Pourquoi une bibliothèque d'Art ?

— La pénurie actuelle

Les grandes expositions françaises, les plus importantes, se préparent, trop souvent, hors de nos frontières : Los Angeles, Munich, Rome... Paris ne dispose pas à ce jour d'une grande bibliothèque d'Art. La recherche en histoire de l'art s'est marginalisée, faute de disposer d'un accès commode aux documents nécessaires. Le risque existe que les chercheurs étrangers optent de moins en moins nombreux pour tel ou tel sujet français.

Pourtant, des solutions existent, et vont même trouver accomplissement : on sait que la bibliothèque d'Art et d'Archéologie, qui s'est développée à partir du legs de Jacques Doucet, couturier et mécène (legs destiné à l'Université de Paris, dans les années 1920), comprend environ 380 000 volumes, ainsi qu'un fonds d'estampes tout à fait remarquable. Cette bibliothèque qui, pendant de longues années, a

souffert de pénurie budgétaire (on pouvait même parler d'abandon) est quasiment hors d'état de communiquer. Or, elle s'est vue attribuer, grâce aux motivations que suscite le projet gouvernemental de bibliothèque d'Art (localisée dans l'avenir sur l'actuel site Richelieu de la Bibliothèque nationale), des crédits qui lui permettront de financer une mise en état de ses collections. Celles-ci vont donc être immédiatement transférées, dès 1992, sur notre site Richelieu, afin qu'elles puissent être communiquées dans de meilleures conditions.

L'effort consenti, à ce propos, par la Bibliothèque nationale est à la mesure du caractère exceptionnel du projet précité. Il a fallu, pour faire place à l'arrivée prochaine de ce fonds Doucet, accepter une surpopulation maintenue encore pendant quelques années, en ce qui concerne les collections proprement dites de la Bibliothèque nationale. Par cet acte « anticipé », la première pierre de la création d'une bibliothèque d'Art ou d'une « Bibliothèque nationale des Arts » (comme on dit maintenant), est déjà posée.

La Bibliothèque des musées nationaux sise aujourd'hui au Louvre, rejoindra, à son tour, le site Richelieu, en contiguïté avec ce fonds Doucet ; mais seulement à partir de 1995, une fois terminé ou fortement engagé le déménagement des dix millions et demi d'ouvrages depuis le site Richelieu, en direction de Tolbiac. Cette collection du Louvre est notamment axée sur l'étude des œuvres d'art de l'Égypte antique jusqu'en 1848. Disons, plus généralement, qu'égyptologie et archéologie antique en sont les points forts. Elle conserve aussi des catalogues en grand nombre ainsi que des bulletins de sociétés savantes, qui ne sont pas disponibles ailleurs. Elle contient enfin des manuscrits d'archéologues, d'artistes, de conservateurs, de collectionneurs ou de marchands d'art.

Notons, à titre comparatif, que les séries conservées par la bibliothèque d'Art et d'Archéologie *Doucet* sont bien plus complètes, elles, dans le domaine de la peinture, des arts graphiques et de l'art moderne occidental.

Ces deux fonds complémentaires du *Louvre* et *Doucet* couvriront des domaines d'étude fort vastes ; ils pourront être rejoints par les documents conservés à Beaubourg et au Musée des arts décoratifs. Les lacunes persisteront, mais seront de ce fait assez réduites ; de toute manière une mise en réseau des catalogues de ces collections avec ceux des autres bibliothèques européennes permettra à terme les recherches les plus pointues comme les synthèses les plus larges dans ce domaine de l'histoire de l'art.

Il faut bien signaler, à ce propos, que le grand projet Richelieu d'une bibliothèque d'Art ne surgit point « out of the blue » : dès 1983, en effet, André Chastel, dans un rapport au Premier Ministre, avait souligné l'urgence de la création d'un Institut d'histoire de l'Art,

autour d'une bibliothèque et d'un centre de documentation du plus haut niveau.

S'impose donc, dès aujourd'hui, comme on vient de le voir, la création de la susdite « grande bibliothèque d'Art » : « l'élite » des chercheurs s'y complètera certainement d'un public d'amateurs, de curieux... L'engouement pour les grandes expositions, pour la petite ou la puissante histoire du marché de l'Art, constitue déjà, de ce point de vue, un symptôme encourageant.

Les richesses patrimoniales des départements spécialisés ou « précieux » de la Bibliothèque nationale (qu'alimente le dépôt légal et que rejoindront les collections de la Bibliothèque des musées de France, ainsi que celles de la bibliothèque d'Art et d'Archéologie) en constitueront le noyau. Il s'agira alors d'unir des forces jusqu'ici dispersées pour mieux (et plus) communiquer, mieux conserver, mieux exposer.

En d'autres termes, les deux grands fonds artistiques (*Doucet + Louvre*), flanqués de quelques autres « seigneurs » de moindre importance, n'arriveront pas dans une Bibliothèque nationale devenue vide. Demeureront en effet, rue de Richelieu, les départements spécialisés dont le lien avec la bibliothèque d'Art est indéniable. Énumérons-les rapidement, en un bref rappel : au département des *Estampes* sont conservés les chefs-d'œuvre de l'histoire de la gravure et plus généralement de l'image, depuis les travaux de Dürer et Rembrandt, jusqu'aux affiches et aux collections de photographies. Au département des *Monnaies et Médailles*, on trouve une collection parmi les plus importantes du monde. Le département de la *Musique* regroupe un fonds de partitions tout à fait extraordinaire (manuscrits de Jean-Philippe Rameau, de Berlioz, de Saint-Saëns, du Don Giovanni de Mozart, etc.). Le département des *Arts du Spectacle* établi aujourd'hui à l'Arsenal, reviendra enfin à Richelieu. Le département des *Cartes et Plans* possède quelques-unes des plus belles cartes anciennes existant au monde. Chacun de ces cinq départements pourra se redéployer afin de desserrer les collections, de les conserver, de les faire circuler dans des conditions nouvelles.

A cet ensemble prestigieux, les quelque 10 000 manuscrits à peinture du département des manuscrits se joindront pour éclairer l'histoire de la peinture et du livre depuis le Moyen Âge. Les manuscrits plus récents enfin, ainsi que, peut-être, les archives éditoriales et littéraires de l'IMEC (Institut Mémoire de l'Édition Contemporaine) qui rassemble les dossiers de la quasi-totalité de l'édition française, permettront de créer, en étroite liaison avec la bibliothèque d'Art, un fonds d'histoire de la création littéraire et artistique sans équivalent en France, voire en Europe et au-delà.

CONCLUSION

La bibliothèque de France

Le projet de bibliothèque de France a donné une impulsion nouvelle à la Bibliothèque nationale et il a enfanté, de surcroît, non point malgré lui, mais quasi naturellement, un projet de bibliothèque d'Art.

C'est sur l'accomplissement de cet ensemble de « chantiers », pour reprendre un terme à la mode, qu'il faudra juger du résultat dans quelques années.

S'il est satisfaisant, la France aura retrouvé une Bibliothèque nationale et une bibliothèque d'Art à la mesure de son patrimoine intellectuel, scientifique et artistique.

*
* *

M. Georges LE RIDER remercie E. Le Roy Ladurie d'avoir exposé si clairement les conséquences qu'a entraînées pour la Bibliothèque nationale la décision du Président de la République de créer une très grande bibliothèque, que l'on désigne souvent par le nom de bibliothèque de France. C'est une part importante de notre patrimoine documentaire et artistique qui est concernée, et il est heureux que, au cours de ces trois dernières années, E. Le Roy Ladurie ait pu faire prévaloir des solutions qui sauvegardent l'intérêt des documents et de leurs utilisateurs.

Il nous a montré l'activité intense qui règne depuis quelques mois rue Richelieu, où l'on prépare le transfert dans les bâtiments de Tolbiac (qui seront inaugurés en 1995) des onze millions de volumes (170 kilomètres de rayonnages) que comprennent les collections des départements des Imprimés et des Périodiques. La Bibliothèque a reçu pour cette tâche des moyens considérables, qui dépassent tout ce qu'avaient pu jamais espérer les précédents administrateurs. Il est procédé à un récolement exhaustif des ouvrages, à la restauration et à la photographie systématiques des livres menacés, à l'acquisition massive de publications étrangères, à l'informatisation totale des fichiers. C'est une conjoncture exceptionnelle, et E. Le Roy Ladurie doit être chaleureusement félicité d'avoir obtenu les crédits et d'avoir organisé le travail.

Que va devenir le « quadrilatère Richelieu » une fois que les collections de ces deux départements l'auront quitté ? Tout d'abord les départements spécialisés, Cartes et Plans, Estampes, Manuscrits, Monnaies et Médailles, Musique, ne partiront pas. Le département des Arts du Spectacle, actuellement trop étroitement logé à l'Arsenal,

trouvera enfin sa place rue Richelieu. Y viendront aussi la bibliothèque d'Art et d'Archéologie de la rue Michelet, la bibliothèque des Musées nationaux, et plusieurs autres fonds encore. Ainsi sera constituée une grande Bibliothèque nationale d'Art, qu'appelait de ses vœux notre regretté confrère André Chastel.

G. Le Rider adresse à E. Le Roy Ladurie des souhaits sincèrement amicaux pour la réussite de cette immense entreprise. Quelques questions peuvent être posées. Quel sera en définitive le nom que prendra la bibliothèque qui sera édifiée à Tolbiac ? L'usage sans doute en décidera, mieux qu'un décret. Les acquisitions massives d'ouvrages étrangers qui sont actuellement en cours signifient-elles qu'on veut donner à la nouvelle bibliothèque une vocation encyclopédique ? Une telle mission avait été assignée à la Bibliothèque nationale, mais n'avait pu être vraiment remplie. Le dépôt légal, qui a fait depuis François I^{er} la richesse de la Bibliothèque royale puis nationale, va-t-il continuer à fonctionner dans sa forme actuelle ? Si l'on se tourne vers Tolbiac, les critiques qui ont été adressées à la conception architecturale, aux aménagements internes, à la place donnée à l'audio-visuel et à la lecture publique sont-elles toujours fondées, ou des perspectives plus rassurantes sont-elles envisagées ?

MM. Robert-Henri BAUTIER, Jean FAVIER, Robert MANTRAN, Bernard GUENÉE, Jean IRIGOIN et François CHAMOIX interviennent après cette communication.

LIVRES OFFERTS

M. Félix LECOY a la parole pour un hommage :

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie l'ouvrage de M. André Moisan, intitulé *Répertoire des noms propres de personnes et de lieux cités dans les chansons de geste françaises et les œuvres étrangères dérivées*, deux tomes en cinq volumes, Genève, 1986, in-8°, de 1484, 876 et 1045 pages, en tout 3 405 pages. Le titre indique suffisamment quelle est la matière du travail. Il s'agit d'un répertoire alphabétique qui enregistre dans les deux premiers volumes, et en deux séries distinctes, les noms de personnes d'une part, les noms de lieux d'autre part qui figurent dans les textes épiques français du Moyen Âge. Cette partie de l'ouvrage remplace, et complète bien entendu, la vénérable *Table des noms propres de toute nature compris*